ART. 8 N° AS115

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Rejeté

AMENDEMENT

N º AS115

présenté par

M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 8

I A la deuxième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2 , substituer au montant :
« 93,8 »
le montant :
« 92,8 ».
II. – En conséquence, à la troisième ligne de la même colonne, substituer au montant :
« 90,0 »
le montant :
« 91,0 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose une nouvelle répartition de l'ONDAM pour l'année 2020 afin de permettre la réouverture de lits dans les hôpitaux publics et d'encourager de nouveaux recrutements.

ART. 8 N° AS115

En effet, s'il est vrai que l'ONDAM 2020 fait état d'une augmentation importante, il s'agit surtout d'une hausse qui répond aux besoins directs et immédiats liés à l'épidémie de COVID-19 (tests, masques, matériel, etc.) ainsi qu'aux accords du Ségur.

Chacun le sait le confinement hier et le couvre feu aujourd'hui ont été décidés afin d'éviter un engorgement des services de réanimation.

Il apparait de manière évidente que le manque de lit en réanimation et de personnel soignant génère a l'heure actuelle de nouvelles mesures privatives de liberté.

Aussi, nous proposons d'accorder à l'ONDAM une hausse d'un milliard d'euros dédiée à la réouverture de lits à l'hôpital public et au recrutement de nouveaux personnels soignants pour faire face à une demande accrue de soins liés à l'épidémie de COVID-19.